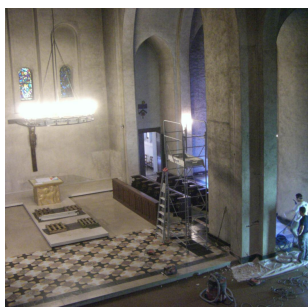




Ce troisième numéro, édité en septembre 2010 par la communauté des bénédictines de Saint Louis du Temple, est destiné à vous informer de l'ensemble de nos projets ainsi que du déroulement des travaux, auxquels vous avez contribué par vos dons, votre générosité et votre soutien.



Le dimanche 12 septembre, après la messe, comme l'an passé, nous avons fait appel aux fidèles présents pour nous aider à déménager le mobilier. Tout a été fait en 30 minutes, nous sommes très reconnaissantes de cette entraide et du soutien qui nous a été manifesté pour le début des travaux.

Les ouvriers sont arrivés le lundi 13, pour l'installation du chantier : protection de l'autel, du dallage, des stalles... et préparation des tranchées par les électriciens.



Le lundi 20, le rythme s'accélère... avec la dépose du grand Christ et du luminaire... que vous pourrez voir plus en détails sur le site... Et puis c'est une véritable activité de fourmilière qui se met en route... Des tubes arrivent, des ouvriers les portent, les assemblent, et d'heure en heure, l'échafaudage prend possession de l'espace. En cinq jours, tout le sanctuaire est couvert, et il ne reste « juste » que la chapelle du Saint Sacrement.

Durant ce temps, nous avons des réunions de chantier avec M. Moysan le maître d'œuvre, les responsables de la sécurité, les entreprises... pour finaliser les choix des couleurs de peinture, de luminaire, s'assurer que les circuits prévus correspondent bien à nos besoins en fonction des offices, et que nous aurons tous les interrupteurs de commandes nécessaires !

Les semaines à venir, trois entreprises se partageront l'échafaudage... pour nettoyer et peindre, pour faire les branchements électriques et le nouveau revêtement de la chapelle du Saint Sacrement, au dessus du flochage... L'esprit d'entraide des ouvriers entre eux est un grand soutien pour vivre ce chantier.

Encore près de sept semaines avant la fin, prévue le 12 novembre... puis ce sera le nettoyage. Nous espérons réintégrer notre église le 27 novembre pour les vêpres.

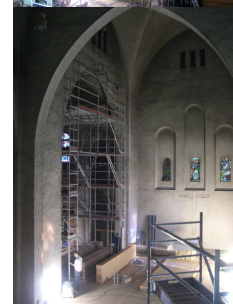
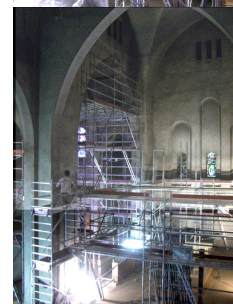
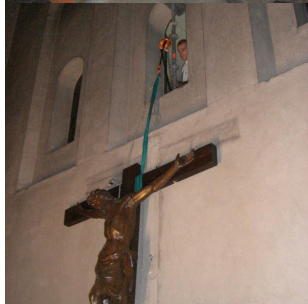


Image SEE2, Yann Etcheverrigaray



Pour continuer de mener ce projet à son terme, notre communauté, a besoin de votre participation et de votre soutien. Dès que cette tranche sera finie, nous préparerons la prochaine : faire entrer la lumière naturelle en réalisant l'espace de Gloire derrière l'autel, ainsi que les escaliers

menant à la tribune et le revêtement des murs côté fidèles.. L'essentiel du projet de notre architecte, monsieur Cosse, sera alors réalisé.

Nous continuons aussi d'avancer sur les autres projets d'aménagement, car nous devons répondre à certaines normes sur les bâtiments d'accueil. Tout cela est bien long, mais le temps ne nous appartient pas et nous comprenons souvent, après coup, combien ce temps de maturation était essentiel.

Nous savons que nous pouvons continuer à compter sur votre compréhension et sur le soutien de nos différents donateurs et nous vous en remercions. Le 28 novembre, la messe sera célébrée à l'intention de tous nos bienfaiteurs.

Nous continuons à organiser aussi diverses manifestations de soutien aux travaux : concert, brocante...

Vous pouvez être tenus au courant par la lettre d'information du site :

www.abbaye-limon-vauhalla.com

Comment nous soutenir ?

La Fondation des Monastères, fondation reconnue d'utilité publique, est l'organisme de soutien aux membres des communautés religieuses de toutes confessions chrétiennes, dans toutes leurs difficultés. Elle est habilitée à recevoir les dons déductibles fiscalement, pour les particuliers, comme pour les entreprises. Vos dons peuvent être affectés prioritairement à nos travaux, soit à hauteur de 95% de leur montant. Les 5% restants étant versés au fonds de solidarité de la Fondation des Monastères.

Compte tenu des réductions fiscales en vigueur pour les particuliers,

(66% du montant du don dans la limite de 20% du revenu imposable pour l'impôt sur le revenu ou IR, et 75% du montant du don dans la limite de 50 000 € pour l'impôt de solidarité sur la fortune ou ISF) :

- un don de 100€, donne droit à une réduction d'IR de 66€. Son coût réel n'est que de 34€.
- un don de 1000€, donne droit à une réduction d'ISF de 750€. Son coût réel n'est que 250€.

Les dons des entreprises donnent lieu à une réduction d'impôt égale à 60% de leur montant, dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires.

« Avec vous, d'étape en étape, tels des marcheurs, tels des pèlerins, nous avançons : c'est une œuvre de rénovation matérielle, c'est aussi un chemin profondément humain et spirituel à parcourir ensemble. Soyez en remerciés. »

*Sœur Marie-Béatrice
O.S.B., abbaye*

Coupon à adresser à : Sœur économe – Abbaye Saint-Louis du Temple – Limon – 91430 Vauhalla

| | | | |
|--|--|-------------------------------------|---|
| Nom | | Prénom | |
| Adresse | | | |
| Code postal | Ville | Téléphone | |
| Pour être tenu au courant de l'avancée des travaux, votre adresse courriel : | | | @ |
| <input type="checkbox"/> Particulier, IR | <input type="checkbox"/> Particulier, ISF dans le cadre de la loi TEPA | <input type="checkbox"/> Entreprise | |

Afin de soutenir ce projet, je fais un don de : € prioritairement affecté à l'abbaye Saint-Louis du Temple.
Par chèque libellé à l'ordre de FONDATION DES MONASTÈRES (inscrire au dos « LIMON-Travaux »)